

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de convention de mise en œuvre du Véhicule Léger Infirmier entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Centre Hospitalier Niort et le SDIS 79

SDIS des Deux-Sèvres
100 rue de la gare CS 40019 79185 CHAURAY CEDEX

Lundi 28 août 2023

LE CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE D'UN VEHICULE LEGER INFIRMIER EN DEUX-SEVRES

En Deux-Sèvres comme partout en France, le système de santé connaît de fortes tensions sur les ressources humaines en santé, qui impactent le fonctionnement des services d'urgence, des SMUR et une sollicitation du SAMU-Centre 15.

Aujourd'hui, la signature de convention permet de poursuivre une expérimentation de mise en œuvre de ce Véhicule Léger Infirmier (VLI) dont l'engagement peut se faire à la demande du médecin régulateur du SAMU puis dans certains cas par les sapeurs-pompiers sur certains départs réflexe.

POURQUOI METTRE EN PLACE LE VEHICULE LEGER INFIRMIER ?

La mise en place de la VLI est complémentaire des moyens déjà mis à disposition du SAMU-centre 15 dans le cadre de sa mission de régulation des appels urgents à savoir les SMUR terrestres, les Médecins correspondants SAMU, les Equipes Mobiles de Soins d'Urgences et unités mobiles pré-hospitalières et les Ambulances de catégorie A des transporteurs sanitaires privés.

Cela permet d'apporter à la population Deux Sévrienne une réponse graduée en moins de 30 minutes, grâce à une garde postée d'un infirmier et d'un conducteur sapeurs-pompiers, tous les jours de 7h à 19h.

Cette VLI est basée au centre de secours de Parthenay de façon à pouvoir apporter une réponse dans une zone non dotée en moyen de prise en charge pré-hospitalière. Elle va pouvoir être engagée pour des personnes en urgences absolue comme dans le cadre d'un arrêt cardio-respiratoire par exemple, ou dans le traitement de la douleur, de malaises et d'accident de la circulation.

Cela peut permettre aussi, grâce au bilan télétransmis (ECG, tension artérielle, pouls, saturation en oxygène), la levée de doute concernant un patient et donc de déterminer la nécessité ou non de l'hospitaliser, permettant également de l'adresser directement à l'hôpital compétent.

En présence de :

- Madame Claire PAULIC, présidente du Conseil d'Administration du SDIS 79
- Madame Elvire ARONICA, directrice de la délégation ARS des Deux-Sèvres,
- Monsieur Bruno FAULCONNIER, directeur des Centres hospitaliers de Niort, du Nord Deux-Sèvres et de Mauléon.
- Docteur Aoued KADDOUR, chef de service des urgences et du Samu-Smur de l'hôpital de Niort
- Colonel Thibaut NIDERLENDER, directeur départemental du SDIS 79

CONTACT PRESSE

Laure BETEAU
Chargée de communication SDIS 79
l.beteau@sdis79.fr
05 49 08 18 44 - 07 87 08 55 38